PRÉFET DE CORSE
Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

France Travail

Dares
Statistique publique du monde du travail

Les inscrits à France Travail en Haute-Corse au 1er trimestre 2026

En moyenne au 1er trimestre 2026, en Haute-Corse, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social s'établit à 13 160 (catégories A, B, C, D, E). Au 1er trimestre 2026, au sein des deux catégories créées en janvier 2025, 579 personnes sont inscrites en parcours social (catégorie F, donnée brute non corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables (non CVS-CJO)) et 1 449 personnes sont en attente d'une orientation par le service public de l'emploi (catégorie G, donnée brute (non CVS-CJO)).

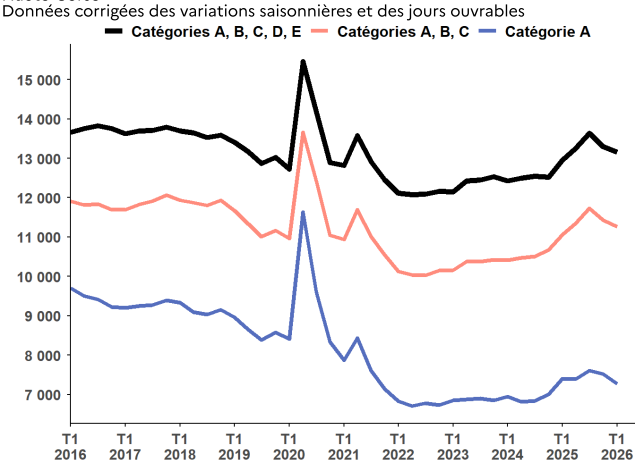
En moyenne au 1er trimestre 2026, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 11 260. Parmi eux, 7 280 sont sans emploi (catégorie A) et 3 980 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Au 1er trimestre 2026, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social (catégories A, B, C, D, E) baisse de 1,1 % (-140) et augmente de 1,6 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C diminue de 1,5 % (-170) sur le trimestre et croît de 1,8 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A baisse de 3,3 % (-250) ce trimestre et baisse de 1,8 % sur un an.

En région Corse, au 1er trimestre 2026, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail qui ne sont ni en attente d'orientation ni en parcours social baisse de 1,0 % (-260). Pour les catégories A, B, C il baisse de 1,5 % (-320). En catégorie A, il diminue de 3,1 % (-440) ce trimestre.

GRAPHIQUE 1 | Inscrits à France Travail en catégories ABCDE, ABC et A

Haute-Corse
Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail durant la période de transition entre 2025 et 2027, des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme sont également mis à disposition. Enfin, conformément aux préconisations du groupe de travail du Cnis, certains publics inscrits administrativement sont uniquement enregistrés dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques sans pouvoir être comptabilisés en fin de mois au sein de ces catégories (cf. ENCADRÉ 1, page 4).

En **juin 2025**, le décret relatif aux sanctions (cf. page 2) applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -5,1% (soit-560) pour la catégorie A et de -2,2% (soit -380) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Une documentation méthodologique est disponible sur le site de la Dares. Elle comprend un document présentant les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques sur les inscrits à France Travail.
Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. La notion d'inscrits à France Travail diffère de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (cf. ENCADRÉ 2, page 4).

Prochaine parution, le mardi 28 juillet 2026 : Les inscrits à France Travail en Haute-Corse au 2e trimestre 2026.

Inscrits à France Travail par catégorie

TABLEAU 1 | Inscrits à France Travail par catégorie

Haute-Corse, données CVS-CJO (catégories A, B, C, D, E), données brutes (catégories F, G)

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Haute-Corse					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	7 410	7 530	**7 280**	-3,3	-1,8
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	1 470	1 560	**1 620**	3,8	10,2
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	2 180	2 340	**2 360**	0,9	8,3
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	11 060	11 430	**11 260**	-1,5	1,8
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	730	750	**750**	0,0	2,7
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	1 160	1 130	**1 150**	1,8	-0,9
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	12 950	13 300	**13 160**	-1,1	1,6
Inscrits en catégorie F (en parcours social, données brutes)	73	514	**579**	12,6	693,2
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, données brutes)	1 826	1 553	**1 449**	-6,7	-20,6
Région Corse					
Inscrits en catégorie A (tenus de rechercher un emploi, sans emploi)	14 080	14 410	**13 970**	-3,1	-0,8
Inscrits en catégorie B (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte)	2 760	2 880	**3 010**	4,5	9,1
Inscrits en catégorie C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue)	3 740	4 100	**4 090**	-0,2	9,4
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	20 580	21 390	**21 070**	-1,5	2,4
Inscrits en catégorie D (sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi)	1 310	1 360	**1 400**	2,9	6,9
Inscrits en catégorie E (pourvus d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi)	2 590	2 480	**2 490**	0,4	-3,9
Inscrits en catégories A, B, C, D, E	24 480	25 230	**24 970**	-1,0	2,0
Inscrits en catégorie F (en parcours social, données brutes)	126	833	**925**	11,0	634,1
Inscrits en catégorie G (en attente d'une orientation, données brutes)	3 397	3 127	**2 971**	-5,0	-12,5

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.
En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Avertissement sur l'évolution des règles d'actualisation et la mise en place du nouveau régime de sanctions

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- **Les règles d'actualisation ont été modifiées** : Entre *janvier 2025 et mars 2025*, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Depuis *avril 2025*, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- **Le régime de sanctions** évolue avec l'entrée en vigueur en *juin 2025* du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraine une baisse des radiations des listes de France Travail. En moyenne au 1er trimestre 2026, le nombre de sorties des catégories A, B, C à la suite d'une radiation s'établit à (20) contre (280) en moyenne au 1er trimestre 2025. Pour éclairer l'évolution conjoncturelle du marché du travail, la Dares et France Travail ont estimé deux séries complémentaires, corrigées des effets du décret sanction sur le champ des séries A et A, B, C hors nouveaux publics (bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés par les missions locales). Au premier trimestre 2026, il est estimé qu'en l'absence de la mise en application du décret sanction, sur le champ hors nouveaux publics, l'évolution du nombre d'inscrits aurait été de -5,5% (soit -560) pour la catégorie A et de -2,2% (soit -380) pour les catégories A, B, C. Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle sur le marché du travail.

Inscrits à France Travail par âge

TABLEAU 2 | Ensemble des catégories A, B, C et A par âge

Haute-Corse, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Ensemble des catégories A, B, C	**11 060**	**11 430**	**11 260**	**-1,5**	**1,8**
Moins de 25 ans	1 630	1 620	**1 600**	-1,2	-1,8
Entre 25 et 49 ans	6 290	6 450	**6 420**	-0,5	2,1
50 ans et plus	3 140	3 360	**3 240**	-3,6	3,2
Ensemble de la catégorie A	**7 410**	**7 530**	**7 280**	**-3,3**	**-1,8**
Moins de 25 ans	1 240	1 180	**1 150**	-2,5	-7,3
Entre 25 et 49 ans	4 010	4 120	**3 980**	-3,4	-0,7
50 ans et plus	2 150	2 230	**2 150**	-3,6	0,0

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.
En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Ancienneté en catégories A, B, C

TABLEAU 3 | Ancienneté[1] en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Haute-Corse, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Haute-Corse					
Moins de 1 an	**7 700**	**7 630**	**7 320**	**-4,1**	**-4,9**
Moins de 3 mois	3 340	3 000	**2 880**	-4,0	-13,8
De 3 mois à moins de 6 mois	2 090	2 140	**2 010**	-6,1	-3,8
De 6 mois à moins de 12 mois	2 280	2 490	**2 430**	-2,4	6,6
Un an ou plus	**3 360**	**3 800**	**3 940**	**3,7**	**17,3**
De 1 an à moins de 2 ans	1 880	2 210	**2 310**	4,5	22,9
De 2 ans à moins de 3 ans	750	760	**760**	0,0	1,3
3 ans ou plus	730	840	**870**	3,6	19,2
Inscrits en catégories A, B, C	**11 060**	**11 430**	**11 260**	**-1,5**	**1,8**
Part des inscrits depuis 1 an ou plus[2]	30,4 %	33,2 %	**35,0 %**	1,7 pt(s)	4,6 pt(s)
Région Corse					
Inscrits en catégories A, B, C	20 580	21 390	**21 070**	-1,5	2,4
Un an ou plus	5 680	6 580	**6 900**	4,9	21,5
Part des inscrits depuis 1 an ou plus[2]	27,6 %	30,8 %	**32,7 %**	2,0 pt(s)	5,1 pt(s)

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

[1]L'ancienneté en catégories A, B, C est mesurée sur le trimestre par le nombre de jours où la personne a été inscrite de façon continue en catégories A, B, C. Une sortie d'au moins un jour de ces catégories réinitialise l'ancienneté.

D'autres indicateurs, tels que le nombre de personnes inscrites en catégorie A un certain nombre de mois sur une période donnée, peuvent éclairer d'autres dimensions de l'ancienneté ou de la récurrence sur les listes de France Travail dans ces catégories.

[2]La part des inscrits depuis 1 an ou plus est arrondie au dixième près. En conséquence, les évolutions affichées dans le tableau peuvent différer de celles calculées à partir des données arrondies.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

TABLEAU 4 | Entrées et sorties de catégories A, B, C

Haute-Corse, données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur	
	1er trimestre 2025	4e trimestre 2025	1er trimestre 2026	un trimestre *	un an **
Haute-Corse					
Entrées en catégories A, B, C	1 470	1 760	**2 080**	18,2	41,5
Sorties de catégories A, B, C	1 340	2 340	**2 100**	-10,3	56,7
Région Corse					
Entrées en catégories A, B, C	2 910	3 430	**4 270**	24,5	46,7
Sorties de catégories A, B, C	2 660	4 640	**4 240**	-8,6	59,4

* Evolution par rapport au trimestre précédent, en % ; ** Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

ENCADRÉ 1 • STMT et catégories statistiques des inscrits à France Travail

La statistique du marché du travail (STMT)
La STMT est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de France Travail. Elle porte sur tous les inscrits, entrés ou sortis des listes de France Travail un mois donné.

En application de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, certains publics sont inscrits systématiquement sur les listes de France Travail à partir du 1er janvier 2025 : les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'Engagement Jeune ou en PArcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi. Les statistiques sur les inscrits à France Travail s'adaptent à ce nouveau contexte (plus de détails sur le site de la Dares).

Les catégories statistiques des inscrits à France Travail
La Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :
- catégorie A : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi;
- catégorie E : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :
- catégorie F, dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Ces deux catégories sont présentées en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Actualisation des nouveaux publics
Les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi orientées en parcours d'accompagnement professionnel ou socio-professionnel, sont invités à s'actualiser mensuellement. Si ces personnes n'ont pas de droit ouvert à une indemnisation du chômage par France Travail, et qu'elles sont enregistrées comme accompagnées par un organisme autre que France Travail (par exemple une mission locale), elles restent inscrites administrativement sur les listes même en l'absence d'actualisation.
Conformément aux recommandations du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), si ces dernières ne s'actualisent pas, elles ne sont pas comptabilisées dans les catégories statistiques d'inscrits A,B,C,D,E en fin de mois mais sont enregistrées dans les flux d'entrées et de sorties des catégories statistiques. Au sein de la publication, ces personnes qui réalisent des défauts d'actualisation sont enregistrées sous le motif : « Autres motifs ».

ENCADRÉ 2 • Eléments de méthode et chômage au sens du BIT

Eléments de méthode
Dans toute la publication, les résultats présentés sont des moyennes trimestrielles : les effectifs ou les flux pour les trois mois du trimestre considéré sont sommés puis divisés par trois. Les données de la STMT étant exhaustives, il n'existe pas, comme pour des données d'enquête, d'incertitude liée à l'échantillonnage. Une documentation méthodologique présente plus en détail la STMT.

Pour interpréter les variations trimestrielles d'un point de vue conjoncturel, il est nécessaire de neutraliser les mouvements récurrents et mécaniques liés à la saisonnalité et aux jours ouvrables ; les séries brutes sont donc corrigées des effets des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO). Les variations des séries CVS issues de la STMT peuvent refléter la tendance de moyen terme, principalement liée aux évolutions du marché du travail et à la conjoncture économique, ou des chocs ponctuels, dont les sources peuvent être variées (modifications dans la gestion des listes des inscrits par France Travail ou dans les comportements d'inscription, chocs ponctuels du marché du travail, imprécisions dans l'estimation des corrections des variations saisonnières, …). Parmi ces chocs ponctuels certains incidents et changements de procédure ont pu avoir un impact significatif sur les séries d'inscrits à France Travail. Un document présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

Chômage au sens du BIT
Les données publiées concernent les personnes inscrites à France Travail. Le champ des inscrits à France Travail et la distinction avec le chômage au sens du BIT sont précisés dans une documentation sur le site internet de la Dares. Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee. Est chômeur au sens du BIT toute personne de 15 ans ou plus qui :
(i) n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence,
(ii) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et
(iii) a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Pour en savoir plus
Les principales statistiques sur les inscrits à France Travail sont accessibles sur le site internet de la Dares via une datavisualisation et l'ensemble des données relatives à ces inscrits est accessible en Open Data.
L'ensemble des documents relatifs aux données sur les inscrits à France Travail est disponible sur les sites internet de la Dares et de France Travail.